

Cadre unique d'appui

Maroc 2014-2017

RÉSUMÉ

Le Maroc et l'Union européenne ont instauré un partenariat solide et dynamique qui n'a cessé de se renforcer depuis 2000, avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association UE-Maroc. Le caractère particulier de la relation entre ces deux partenaires s'est traduit par l'octroi d'un «statut avancé» au Maroc en 2008. Le plan d'action pour la mise en œuvre du statut avancé (2013-2017), signé en décembre 2013, fournit des orientations concrètes pour la coopération entre l'UE et le Maroc. Les négociations relatives à un accord de libre-échange approfondi et complet, entamées en 2013, sont en cours et une déclaration politique portant sur un partenariat pour la mobilité a été signée en juin 2013.

Le Maroc est l'un de nos principaux partenaires du sud de la Méditerranée sur les plans politique, économique et commercial ainsi que dans le domaine de la sécurité. C'est également un acteur essentiel de la coopération régionale au Maghreb. Il reste l'un des principaux bénéficiaires de l'aide accordée par l'UE aux pays couverts par la politique de voisinage.

À la suite d'une vaste consultation du gouvernement, de la société civile et de divers donateurs, et en tenant compte des priorités de réforme du gouvernement et des principes d'efficacité de l'aide, un consensus s'est dégagé sur trois secteurs d'intervention prioritaires devant être financés par l'enveloppe bilatérale 2014-2017:

- **Accès équitable aux services sociaux de base**

Si un certain nombre d'indicateurs de développement social et humain se sont améliorés ces dix dernières années, le tissu socio-économique du pays reste caractérisé par d'importantes disparités sociales et territoriales ainsi qu'un accès inégal aux services sociaux de base dans des domaines tels que la santé, l'éducation ou l'eau et l'assainissement. L'UE soutiendra les efforts déployés par le gouvernement pour remédier à cette situation et garantir un accès universel à ces services.

- **Soutien à la gouvernance démocratique, à l'État de droit et à la mobilité**

L'adoption – en 2011 – d'une réforme de la constitution qui consacre un certain nombre de droits et libertés fondamentaux a constitué une avancée majeure dans le processus de démocratisation au Maroc. Alors que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de ces principes, un nombre significatif d'entre eux doivent encore être introduits dans des lois ordinaires et appliqués par les institutions et au quotidien. L'UE entend soutenir ces réformes et ces institutions. Elle favorisera également la bonne mise en œuvre du partenariat UE-Maroc pour la mobilité.

- **Emploi, croissance durable et inclusive**

Alors que le Maroc a connu une décennie de croissance économique soutenue, les taux de croissance n'ont pas suffi pour réduire de manière significative les niveaux de chômage et de pauvreté. Le tissu économique du pays est constitué de petites et moyennes entreprises (PME), qui doivent être plus compétitives pour dynamiser les exportations et créer des emplois, ainsi que d'une population dont la formation ne répond pas aux besoins du secteur privé. L'intervention de l'UE étayera les efforts déployés par le Maroc pour stimuler la compétitivité des PME et appuiera dans le même temps la réforme du système de formation professionnelle et les politiques en faveur de l'emploi. Elle soutiendra également les efforts visant à intégrer les considérations environnementales et climatiques dans la vie économique.

Outre les secteurs prioritaires, une enveloppe en faveur du renforcement des capacités et une enveloppe en faveur de la société civile sont prévues.

<i>Dotation indicative pour l'ensemble de la période (2014-2020)</i>	<i>1 323 000 000 – 1 617 000 000 EUR</i>
<i>Dotation indicative pour la 1^{ère} période (2014-2017)</i>	<i>728 000 000 – 890 000 000 EUR</i>
<i>Ventilation pour la 1^{ère} période</i>	
<i>Accès équitable aux services sociaux de base</i>	<i>30 %</i>
<i>Soutien à la gouvernance démocratique, à l'État de droit et à la mobilité</i>	<i>25 %</i>
<i>Emploi, croissance durable et inclusive</i>	<i>25 %</i>
<i>Appui complémentaire au renforcement des capacités et à la société civile</i>	<i>20 %</i>